

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à M. Jamal FATIMI
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

Absent :

M. Matthieu PARNEIX

L'ORDRE DU JOUR EST

Parc Ester Technopole - cession d'un foncier à la société KAMAX ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant

N° 4.3

M. GUERIN Guillaume, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

La société KAMAX, créée en 2013 à Limoges développe une technologie issue des travaux du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) -XLIM et de l'université de Limoges. Son activité principale consiste au développement et à la commercialisation du premier scanner polarimétrique de lames histologiques (permettant l'étude et l'observation des fibres) ciblant notamment le domaine de la cosmétique et de l'anatomopathologie, spécialité médicale qui consiste à examiner les organes, les tissus ou les cellules, pour repérer et analyser des anomalies liées à une maladie. La société a protégé ses innovations par le biais de brevets et a obtenu le marquage « CE » pour tous ses produits, lui permettant de commercialiser en Europe et d'être conforme aux exigences de sécurité et à la réglementation. Ses principaux clients sont des industriels de la cosmétique comme Pierre Fabre (groupe pharmaceutique et dermatologique), Sisley (soins du visage et corp), Lancaster, l'Oréal, Moët Hennessy Louis Vuitton (LVMH), SILAB, etc.

La société, qui compte actuellement 4 salariés est locataire de Limoges Métropole. Kamax loue un espace de 130 m² au sein des bâtiments Centre d'innovation et de recherche en électronique (CIRE) situé dans le Parc Ester. Aujourd'hui, ces locaux s'avèrent trop petits pour le développement de la société. C'est pourquoi, elle envisage la construction d'un bâtiment de 500 m², autonome sur le volet énergétique, lui permettant de créer un laboratoire, un atelier, une salle optique, des bureaux et une salle de réunion.

Pour cela, une parcelle de 1 392 m² environ, a été proposée. Elle est située rue de Gémini sur le Parc d'Ester Technopole, cadastrée section SX 197p.

La Société d'équipement du Limousin (SELI) propriétaire du foncier dans le cadre de la convention publique d'aménagement, propose que cette cession intervienne moyennant le prix de 28 € HT /m², soit un montant global estimé à 38 976 € HT.

Le conseil communautaire décide :

- d'accepter l'offre de la société KAMAX représentée par son directeur , Monsieur Jérôme DESROCHES, ou tout autre personne physique ou morale s'y substituant, pour l'acquisition d'un foncier d'une superficie de 1 392 m² environ, situé rue de Gémini sur le Parc d'Ester Technopole, cadastrée section SX 197p ;
- de donner un avis favorable à la vente de cette parcelle moyennant le prix de 28 € HT/m², auquel s'ajoutera le taux de TVA en vigueur lors de la signature de l'acte de transfert de propriété ;

- d'autoriser le Président à signer tout document devant intervenir dans ce cadre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le vendredi 26 avril 2024